



**IMPRIMÉ À REMETTRE AU TRANSPORTEUR**  
 AVEC LES JUSTIFICATIFS DEMANDÉS,  
 POUR POUVOIR BÉNÉFICIER GRATUITEMENT  
 DE LA CARTE D'ABONNEMENT ANNUELLE SCOLAIRE



**Année scolaire 2019- 2020**

***Transports Scolaires – Demande d’aide sociale au transport scolaire pour les enfants des allocataires du R.S.A. «Socle», «Figé», «Majoré», «Activité», «Prime d’activé»***

DOCUMENT À REMPLIR PAR LE BÉNÉFICIAIRE DU RSA :

**AIDE AUX TRANSPORTS**

**Rappel : A remettre au transporteur lors du dépôt du dossier de demande d’inscription scolaire.  
 (Voir instructions générales en annexe)**

**Attention :** Fournir la notification de la CAF de Vaucluse ou de la MSA pour chacune des aides sollicitées (originaux ou copies)

**NOM, PRÉNOM :** .....

**Adresse :** .....  
 .....

est bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.) depuis le :

Joindre **impérativement** la notification de la CAF du Vaucluse ou de la MSA de Vaucluse (Original ou copie).

Ayant(s) droit scolarisé(s) :

Nom, Prénom de l’élève	Date de naissance	Classe	Établissement scolaire fréquenté

<b>À remplir par le demandeur</b>	
Je certifie, sur l’honneur, l’exactitude des éléments figurants sur la présente fiche.	
Signature	Date

**Transports Scolaires**  
**Aide sociale au transport scolaire pour les enfants des  
allocataires du R.S.A. «Socle», «Figé», «Majoré»,  
«Activité», «Prime d'activé»**

**INSTRUCTIONS GÉNÉRALES**

**OBJET DE L'AIDE SOCIALE AU TRANSPORT SCOLAIRE**

L'aide sociale au transport scolaire permet aux familles de bénéficier directement de la gratuité du transport public scolaire, sans avoir à faire l'avance de l'achat de l'abonnement annuel scolaire. Cette carte d'abonnement permet à l'élève de voyager librement sur le réseau Trans'Cove du lundi au samedi en période scolaire. Cette aide n'est valable que sur cet abonnement.

**CONDITIONS D'ACCÈS À CETTE AIDE**

*L'élève doit être scolarisé dans un établissement scolaire du territoire de la Cove et doit résider dans l'une des 25 communes de la CoVe (+ Sablet et Séguret).*

*La notification de la C.A.F. ou la M.S.A. **doit dater de moins de trois mois**, au jour de la rentrée scolaire, ou à la date de prise en compte du dossier de transport scolaire (si cela est le cas en cours d'année.). **Elle doit être jointe au dossier de demande de carte de transport annuel, à déposer à l'agence commerciale du transporteur.***

*Les bénéficiaires de cette aide sont les seules familles éligibles au R.S.A., pour les familles à faibles revenus ne touchant pas le R.S.A., voir au bas de la page.*

**FINANCEMENT DE CETTE AIDE**

En complément de la participation financière de la CoVe aux transports scolaires (l'abonnement de 110 € payé par la famille ne représente qu'une fraction du coût réel du service), la CoVe prend à sa charge cette « part famille », pour les bénéficiaires du R.S.A.

*Les familles qui ne perçoivent pas le R.S.A., mais disposant de faibles revenus, peuvent remplir un imprimé de demande d'Aide Complémentaire au transport scolaire, disponible en téléchargement sur le site [www.transcove.com](http://www.transcove.com) à compter de novembre 2019.*

*Le paiement de l'abonnement leur sera demandé par le transporteur, et la CoVe procédera ultérieurement au remboursement, après étude et validation des conditions d'éligibilité (ressources, charges et composition familiale) dépôt des dossiers directement à l'accueil de la CoVe jusqu'au 30 avril 2020.*